

13-12-16

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi 16 décembre 2013, à 19 h 38, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>me</sup> Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire

MM. Daniel Arseneault  
Raynald Caissy, vice-président  
Jean-Maurice Lechasseur

M. Gilbert Labrie était présent par le biais du téléphone conformément au *Règlement concernant la participation à distance, par les commissaires, aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire des Phares* (C.C. r.27-2006).

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jean-François Parent, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du conseil des commissaires :

M. Steeve Boucher  
M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages  
M. Jacques Deschênes  
M<sup>me</sup> Louise Dionne  
M. Claude Fortin  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel  
M. Dany Landry  
M. Alain Rioux

De même que :

M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

**Absences :**

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines, *motivée*  
M<sup>me</sup> Mado Dugas, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs, *motivée*  
M<sup>me</sup> Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire, *motivée*  
M. Luc Marcoux  
M. Guy Potvin, *motivée*

Le président ouvre la séance.

**13-12-16-4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

**3.0 Décision**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2013 :

- Approbation;
- Suivis ;

4.0 Levée de la séance.

**DÉCISION**

**13-12-16-5 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2013 : APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2013 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**13-12-16-6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 40, il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**  
**COMITÉ EXÉCUTIF**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013**

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

[13-12-16-4](#)

[adoption de l'ordre du jour](#)  
[décision](#)

[13-12-16-5](#)

[procès-verbal de la séance ordinaire du](#)  
[28 octobre 2013 : approbation et suivis](#)

[13-12-16-6](#)

[levée de la séance](#)